

BARREAU DE PARIS

Fonds de Solidarité

Fonds de dotation



S'ENGAGER
PAR CONVICTON
& SOLIDARITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022/2023

Le dispositif du « Bus de la Solidarité » a eu 20 ans en 2023 et le Fonds de dotation « Barreau de Paris Solidarité » (BPS) a fêté ses 10 ans en 2021 : deux étapes essentielles qui ont façonné le Barreau de Paris, son engagement, son image et ses valeurs.

Il n'a pas toujours été aisé de parvenir à maintenir nos actions au niveau que nous le souhaitons tous. En effet, la crise sanitaire a entraîné une réelle baisse des possibilités de mobilisation mais nous pouvons, aujourd'hui, nous féliciter de retrouver et même dépasser l'activité que nous connaissions auparavant.

Nous avons aussi fait le choix de conforter et prolonger les actions existantes.

Le véhicule qui abrite l'opération du « Bus de la Solidarité » a par exemple été renouvelé pour devenir plus moderne, plus grand, mais surtout plus accessible aux personnes à mobilité réduite de même que plus respectueux de l'environnement. Nous sommes fiers de vous annoncer qu'il a déjà débuté, depuis le 15 avril 2024, ses déplacements pour permettre aux avocates et aux avocats de tenir leurs permanences au service de chacune et de chacun.

Nos partenariats avec les autorités publiques, la mobilisation croissante des associations agissant au plus près des bénéficiaires, et l'augmentation même des demandes par ces personnes souvent vulnérables démontre l'utilité

des actions que le Barreau de Paris Solidarité met en œuvre. Il constitue un élément identifié et indispensable au renforcement de l'accès au droit, aux côtés des autres dispositifs mis en œuvre par les avocates et avocats parisiens.

Dans ce domaine comme dans d'autres, les avocates et avocats continuent à répondre présents. Ils assistent et défendent les plus démunis, avec compétence, cœur et vaillance. Et c'est notre Fonds, le Barreau de Paris Solidarité, qui initie et coordonne leurs interventions, consubstantielles au respect des droits de toutes et tous.

En se rendant auprès des personnes vivant dans la rue, au côté des personnes en situation de prostitution et des jeunes exilés, des réfugiés, des familles, en multipliant les partenariats avec les associations de terrain pour répondre, par exemple, aux enjeux d'accès au droit des personnes atteintes de troubles de la santé mentale, concernées par des addictions ou encore aux victimes de violence ou de discrimination, le BPS continue de porter le combat pour le droit et la dignité, faisant la fierté de notre barreau.

Que soient remerciés les Membres du conseil de l'Ordre qui participent avec énergie et courage au fonctionnement du Barreau de Paris Solidarité, comme les salariés de notre institution, toujours vaillants et infatigables promoteurs de tous les combats pour la justice.

Vanessa Bousardo
Vice-bâtonnière de Paris

Vice-Présidente du Fonds de dotation «Barreau de Paris Solidarité»



INSUFFLER
UNE DYNAMIQUE
SOLIDAIRE,
PROMOUVOIR
LES ACTIONS
DÉSINTÉRESSÉES
MENÉES PAR LA
PROFESSION,
S'IMPLIQUER DANS
DES PROJETS À FORT
IMPACT SOCIAL,
**LE FONDS
« BARREAU DE
PARIS SOLIDARITÉ »
POURSUIT SES
OBJECTIFS.**

| | |
|--|------|
| Éditorial | p.3 |
| I. Gouvernance | p.6 |
| II. Budget | p.8 |
| III. L'engagement Pro Bono | p.10 |
| IV. Le Bus de la Solidarité | p.12 |
| V. Les partenariats associatifs | p.16 |
| VI. Les autres programmes | p.18 |
| VII. La défense des droits des plus précaires en vue des JOP Paris 2024 | p.20 |
| VIII. Le financement d'associations | p.22 |
| IX. Les évènements marquants et les temps de formation | p.34 |
| X. Les Trophées Pro Bono | p.36 |

I. GOUVERNANCE

La Gouvernance du BPS est assurée par un Conseil d'Administration investi des pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser tout acte et opération permis au Fonds dans le cadre de son objet social.

Il arrête la stratégie et la politique générale du Fonds.

En 2022 et 2023 le Conseil d'Administration était composé de :



- Madame la Bâtonnière Julie Couturier,
Présidente du Fonds de dotation



- Monsieur le Vice-Bâtonnier Vincent Nioré,
Vice-Président du Fonds de dotation



- Monsieur le Bâtonnier Paul-Albert Iweins,
Secrétaire Général du Fonds de dotation



- Monsieur le Secrétaire Général de la CARPA Jean-Charles Krebs,
Trésorier du Fonds de dotation



- Monsieur Thierry Gontard,
Secrétaire de la Commission des Finances de l'Ordre



- Monsieur le Bâtonnier Frédéric Sicard



- Madame la Vice-Bâtonnière Dominique Attias



- Madame Marianne Lagrue
ancienne membre du Conseil de l'Ordre

Un Comité de Parrainage, composé d'experts désignés par le CA, est chargé de faire des propositions concernant les contributions financières attribuées par le Fonds de dotation aux associations de droit français qui déposent des demandes de subventions. Le Comité étudie et recommande auprès du CA les projets qui pourront faire l'objet d'un soutien financier.

En 2022 et 2023, ce Comité de Parrainage était composé de :

- Philippe Ryfman, *Avocat, Président du Comité*

- Henri Leclerc, *Avocat*

- Aurélie Carlier, *Avocate*

- Dominique Kerouedan, *Médecin*

- Jean-Marie Fardeau,
Délégué national de l'ONG VoxPublic

- Richard Werly, *Journaliste*

- Sophie Lasserre,
Directrice de Programmes à la Fondation de France

- Carlotta Gradin,
Vice-Présidente du plaidoyer du Comité Onu Femmes France

Les activités du Fonds de dotation sont coordonnées par une équipe de deux salariés du Fonds : Lisa de la Losa, recrutée en décembre 2022 et Théodore Malgrain, recruté en juin 2019.

L'action du Fonds est enfin étroitement articulée avec la politique et les missions portées par le pôle de l'Accès au droit et à la Justice du Barreau de Paris, par l'intermédiaire d'Aurélia Huot, directrice adjointe du Pôle.

II. BUDGET

A la création du fonds, en octobre 2011, l'Ordre des Avocats de Paris a versé une dotation initiale à caractère consommable d'un million d'euros.

Depuis des dotations complémentaires ont été versées chaque année depuis par l'Ordre des Avocats de Paris et la CARPA de Paris.

- **606 000 euros en 2022**

dont une dotation complémentaire de 266 000 euros de l'Ordre des Avocats et une dotation CARPA de 340 000 euros.

- **626 000 euros en 2023**

dont une dotation complémentaire de l'Ordre des Avocats d'un montant de 266 000 euros et une dotation CARPA de 360 000 euros, versée en intégralité sur l'exercice 2023.

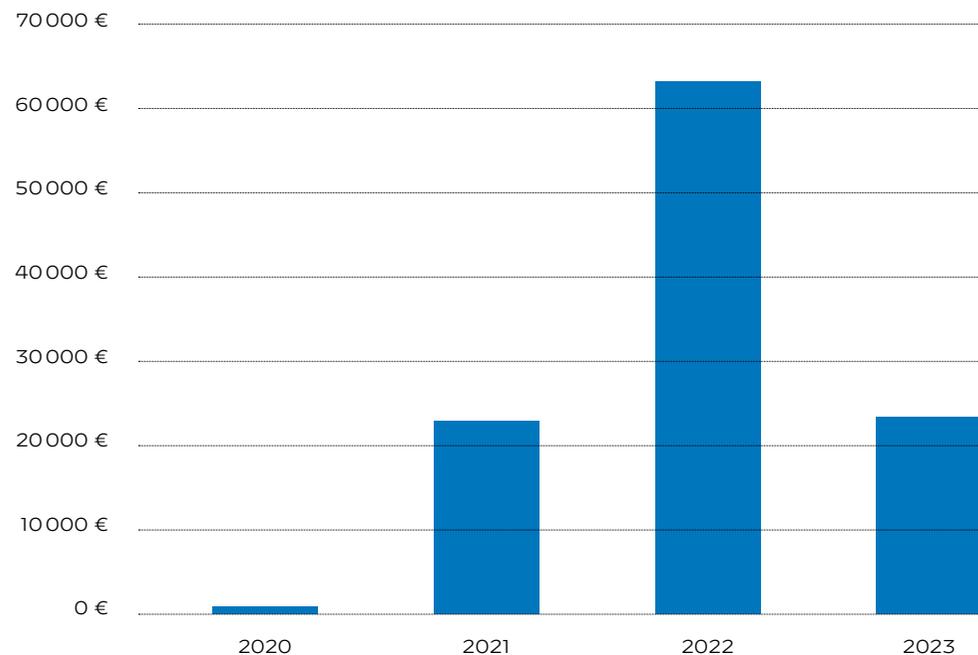
Le Barreau de Paris Solidarité bénéficie également de dons et remercie ici ses généreux donateurs !

63 065 euros ont été collectés en 2022

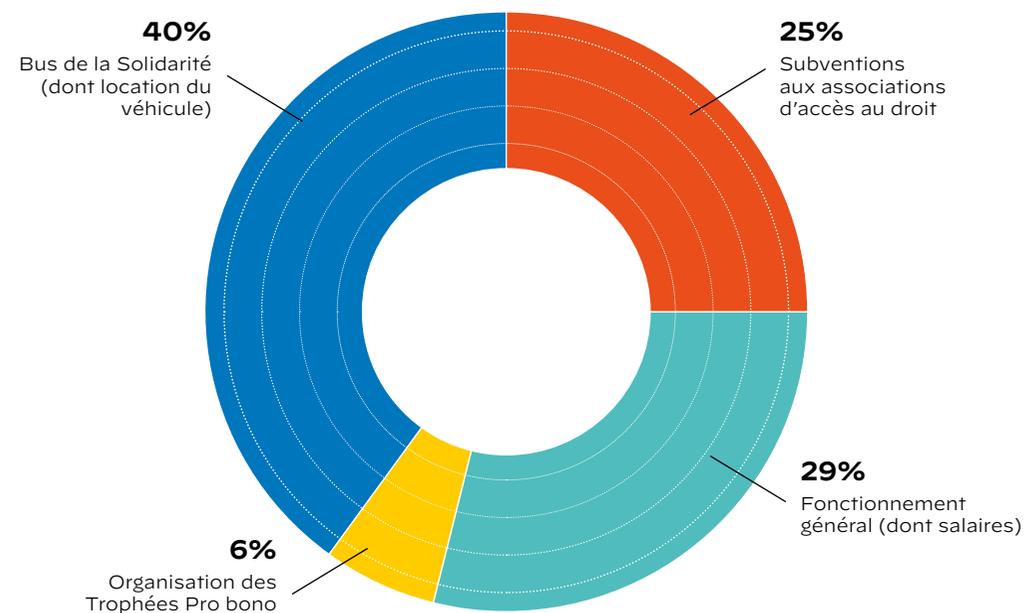
23 324 euros en 2023

Une partie importante de ces dons a contribué à aménager le nouveau bus de la solidarité ou encore à manifester une solidarité active à l'égard des avocats touchés par la guerre en Ukraine.

MONTANT DES DONIS COLLECTÉS



RÉPARTITION DU BUDGET 2023



III. L'ENGAGEMENT PRO BONO

Le Barreau de Paris Solidarité existe avant tout par les avocats bénévoles qui s'engagent quotidiennement pour assurer des consultations juridiques gratuites auprès des personnes en situation de précarité.

Plus de 875 avocats individuels sont enregistrés sur les listes des bénévoles !

Parmi eux, environ 400 avocats assurent au moins une mission ou une permanence bénévole dans l'année.

124 ont rejoint cette liste en 2022 et 160 nouveaux avocats bénévoles sont arrivés en 2023 !

1 543 permanences bénévoles ont été assurées au cours de 2022, pour un total de 4.556 heures pro bono.

1 723 permanences bénévoles ont été assurées en 2023, pour un total de 5 169 heures pro bono.

Enfin **8 cabinets parisiens** sont partenaires du BPS et permettent à leurs associés et collaborateurs de participer régulièrement à nos actions !

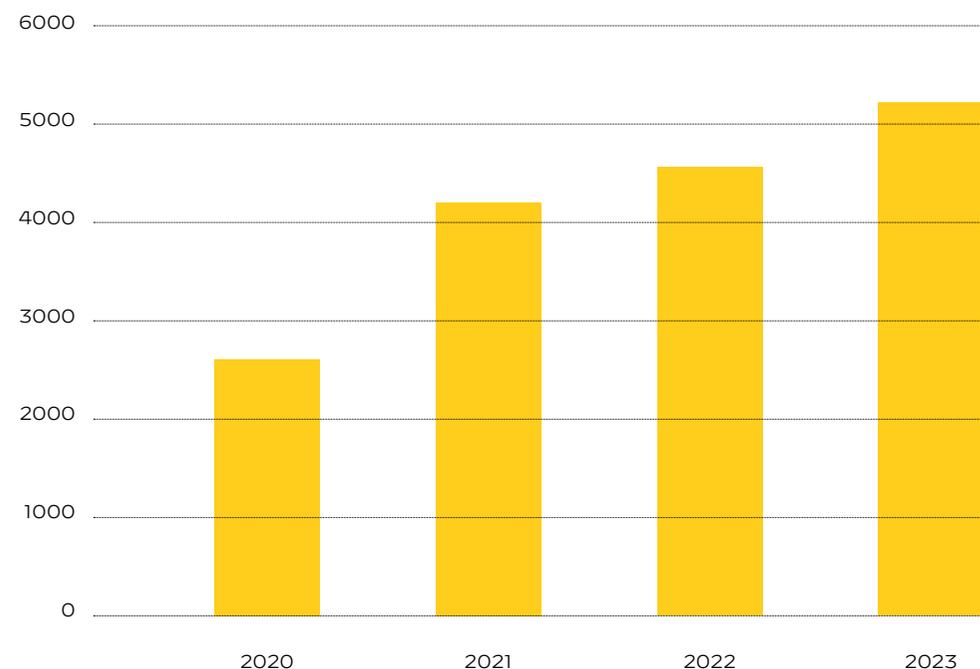


CLEARY GOTTLIB

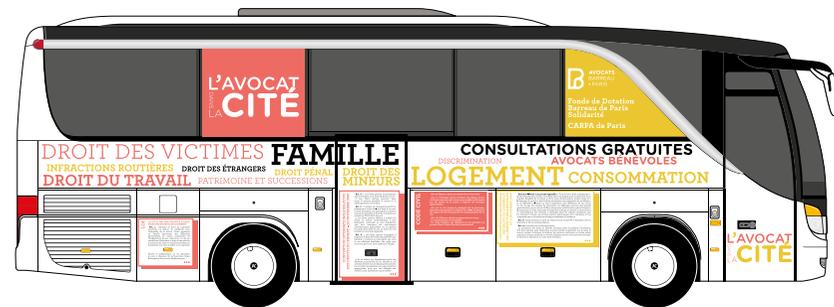
A&O SHEARMAN



HEURES PRO BONO / 2020 - 2023



IV. LE BUS DE LA SOLIDARITÉ

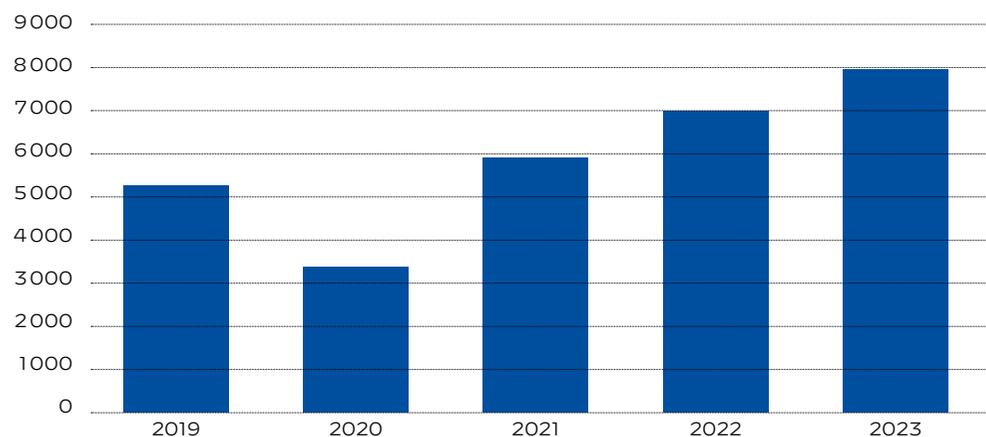


Depuis son lancement en 2003, le « Bus de la Solidarité » est le dispositif principal d'accès au droit bénévole !

Il propose des permanences gratuites, assurées par 3 avocats bénévoles installés chacun dans des espaces confidentiels, tous les jours de l'année à l'exception des jours fériés et des dimanches.

- En 2022, il a permis d'offrir 7 000 consultations gratuites
- En 2023, ce sont 7 967 consultations qui ont été réalisées au Bus de la Solidarité (dont plus de 5 000 lors des permanences généralistes et près de 3 000 en permanences spécialisées).

NOMBRE DE CONSULTATIONS GRATUITES ASSURÉES DANS LE BUS CHAQUE ANNÉE



S'ENGAGER PAR CONVICTION & SOLIDARITÉ

Au-delà des permanences à vocation généraliste du « Bus de la Solidarité » qui permettent de répondre aux questions « du quotidien » des personnes (droit du travail, du logement, de la famille notamment), le BPS a développé des permanences spécialisées :

- Les mardis et vendredis après-midi en droit des étrangers et droit d'asile. En 2022, ces permanences ont permis à elles seules

de délivrer 2000 consultations gratuites et en 2023, elles ont atteint le nombre de 2885 consultations (respectivement 1505 à la Porte d'Aubervilliers et 1365 Place de la Chapelle)

- Les jeudis soir dans les bois de Boulogne et de Vincennes à destination des femmes en situation de prostitution. Au cours des 22 maraudes du Bus réalisées en 2023 au Bois de Vincennes, plusieurs dizaines de femmes ont été rencontrées, dont 36 ont formulé

des demandes de rendez-vous auprès de la MIST (qui tient une permanence au PAD 18) et 10 ont pu bénéficier d'un accompagnement par une avocate bénévole en commissariat pour porter plainte.

- Un mercredi sur deux entre 12h et 15h, une permanence dédiée aux femmes victimes de violences. Cette permanence a permis de recevoir environ 40 femmes par an en 2022 et 2023.

Mist

Mission d'intervention et de sensibilisation contre la traite des êtres humains (Mist)

DROITS D'URGENCE

LE BUS « BARREAU DE PARIS SOLIDARITÉ »

5 PERMANENCES GÉNÉRALISTES HEBDOMADAIRES SANS RENDEZ-VOUS TOUTE L'ANNÉE SAUF LES JOURS FÉRIÉS

- LUNDI DE 17H À 20H**
Angle du boulevard Malesherbes et de la rue Leballois, Paris 17^e
① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ ⑧ ⑨ ⑩ ⑪ ⑫ ⑬ ⑭ ⑮ ⑯ ⑰ ⑱ ⑲ ⑳ ㉑ ㉒ ㉓ ㉔ ㉕ ㉖ ㉗ ㉘ ㉙ ㉚ ㉛ ㉜ ㉝ ㉞ ㉟ ㊱ ㊲ ㊳ ㊴ ㊵ ㊶ ㊷ ㊸ ㊹ ㊺ ㊻ ㊼ ㊽ ㊾ ㊿
- MARDI DE 17H À 20H**
Devant le 26^e avenue de la Porte Montmartre, Paris 18^e
① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ ⑧ ⑨ ⑩ ⑪ ⑫ ⑬ ⑭ ⑮ ⑯ ⑰ ⑱ ⑲ ⑳ ㉑ ㉒ ㉓ ㉔ ㉕ ㉖ ㉗ ㉘ ㉙ ㉚ ㉛ ㉜ ㉝ ㉞ ㉟ ㊱ ㊲ ㊳ ㊴ ㊵ ㊶ ㊷ ㊸ ㊹ ㊺ ㊻ ㊼ ㊽ ㊾ ㊿
- MERCREDI DE 17H À 20H**
Devant le 4^e avenue Marc Segalen, Paris 14^e
① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ ⑧ ⑨ ⑩ ⑪ ⑫ ⑬ ⑭ ⑮ ⑯ ⑰ ⑱ ⑲ ⑳ ㉑ ㉒ ㉓ ㉔ ㉕ ㉖ ㉗ ㉘ ㉙ ㉚ ㉛ ㉜ ㉝ ㉞ ㉟ ㊱ ㊲ ㊳ ㊴ ㊵ ㊶ ㊷ ㊸ ㊹ ㊺ ㊻ ㊼ ㊽ ㊾ ㊿
- JEUDI DE 17H À 20H**
Devant les 118-118 Boulevard Beauregard, Paris 17^e
① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ ⑧ ⑨ ⑩ ⑪ ⑫ ⑬ ⑭ ⑮ ⑯ ⑰ ⑱ ⑲ ⑳ ㉑ ㉒ ㉓ ㉔ ㉕ ㉖ ㉗ ㉘ ㉙ ㉚ ㉛ ㉜ ㉝ ㉞ ㉟ ㊱ ㊲ ㊳ ㊴ ㊵ ㊶ ㊷ ㊸ ㊹ ㊺ ㊻ ㊼ ㊽ ㊾ ㊿
- SAMEDI DE 10H À 13H**
Devant le 6^e rue Charles de Bobot, Paris 10^e
① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ ⑧ ⑨ ⑩ ⑪ ⑫ ⑬ ⑭ ⑮ ⑯ ⑰ ⑱ ⑲ ⑳ ㉑ ㉒ ㉓ ㉔ ㉕ ㉖ ㉗ ㉘ ㉙ ㉚ ㉛ ㉜ ㉝ ㉞ ㉟ ㊱ ㊲ ㊳ ㊴ ㊵ ㊶ ㊷ ㊸ ㊹ ㊺ ㊻ ㊼ ㊽ ㊾ ㊿

2 PERMANENCES SPÉCIALISÉES EN DROIT DES ÉTRANGERS ET DROIT D'ASILE SANS RENDEZ-VOUS

- Tous les mardis de 12h à 15h
Place de la Chapelle, Paris 18^e
Devant la station de métro « La Chapelle » de la ligne 2
① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ ⑧ ⑨ ⑩ ⑪ ⑫ ⑬ ⑭ ⑮ ⑯ ⑰ ⑱ ⑲ ⑳ ㉑ ㉒ ㉓ ㉔ ㉕ ㉖ ㉗ ㉘ ㉙ ㉚ ㉛ ㉜ ㉝ ㉞ ㉟ ㊱ ㊲ ㊳ ㊴ ㊵ ㊶ ㊷ ㊸ ㊹ ㊺ ㊻ ㊼ ㊽ ㊾ ㊿
- Tous les vendredis, de 14h à 17h
Avenue de la Porte d'Aubervilliers, Paris 18^e
au niveau du carrefour Avenue Néri
① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ ⑧ ⑨ ⑩ ⑪ ⑫ ⑬ ⑭ ⑮ ⑯ ⑰ ⑱ ⑲ ⑳ ㉑ ㉒ ㉓ ㉔ ㉕ ㉖ ㉗ ㉘ ㉙ ㉚ ㉛ ㉜ ㉝ ㉞ ㉟ ㊱ ㊲ ㊳ ㊴ ㊵ ㊶ ㊷ ㊸ ㊹ ㊺ ㊻ ㊼ ㊽ ㊾ ㊿

PERMANENCE DÉDIÉE AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS

Un mercredi sur deux, de 12h à 15h
Devant le 7^e rue des Maraisiens, Paris 10^e
① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ ⑧ ⑨ ⑩ ⑪ ⑫ ⑬ ⑭ ⑮ ⑯ ⑰ ⑱ ⑲ ⑳ ㉑ ㉒ ㉓ ㉔ ㉕ ㉖ ㉗ ㉘ ㉙ ㉚ ㉛ ㉜ ㉝ ㉞ ㉟ ㊱ ㊲ ㊳ ㊴ ㊵ ㊶ ㊷ ㊸ ㊹ ㊺ ㊻ ㊼ ㊽ ㊾ ㊿

LE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES PERMANENCES

Trois avocats bénévoles assurent les permanences, dans 3 bons endroits afin de respecter au mieux la confidentialité des consultations et le secret professionnel.

Les consultations sont gratuites et gratuites. L'accès est tarification.

Si l'usager, une fois sa consultation passée souhaite que l'avocat reprenne le dossier de la défense de ses intérêts, il états la procédure de demande de droit de suite qui consiste à lever l'interdiction de l'avocat une fois l'autorisation de droit de suite obtenue auprès du Procureur, permettant ainsi à l'usager de poursuivre le traitement de sa demande avec l'avocat. L'avocat est évidemment pas tenu par cette demande et peut valider de suivre le dossier.

Le « Bus de la Solidarité » est un dispositif mis en place par le Barreau de Paris en 2003, en partenariat avec la Ville de Paris et l'association Droits d'Urgence.



À partir de mars 2023, BPS noue un partenariat avec l'association ACCEPTESS-T pour assurer des maraudes conjointes au Bois de Boulogne (un jeudi soir sur deux, en alternance avec les maraudes au bois de Vincennes).

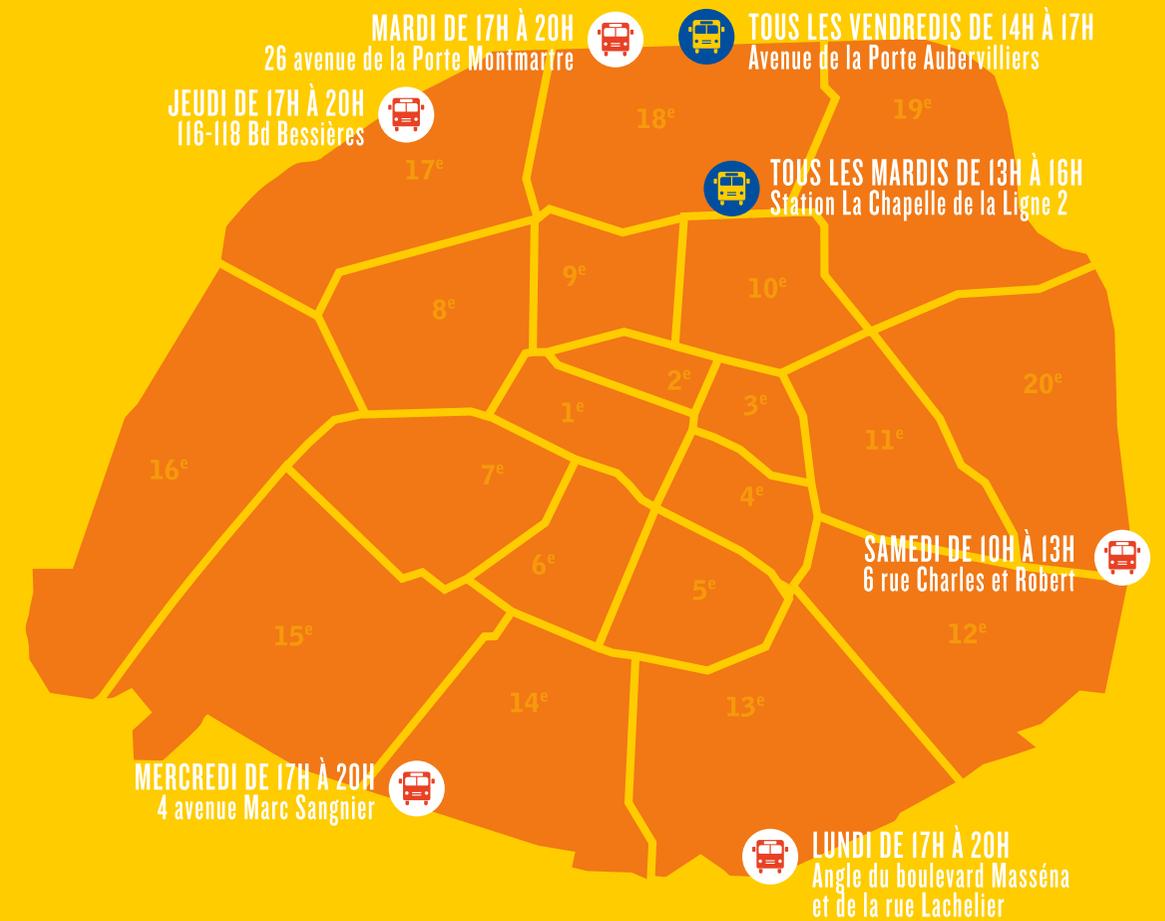
Quinze maraudes sont ainsi assurées au cours de l'année 2023.

Le dispositif est toujours le même : un ou une avocate bénévole, généralement compétente en droit pénal ou en droit des étrangers et un ou une membre de la coordination de BPS sont accompagnés par un juriste d'Acceptess-T et entre une et deux médiatrices.

Le public rencontré pendant ces maraudes est essentiellement composé de femmes trans en situation de prostitution (mais non victimes de traite), majoritairement originaires d'Amérique Latine.

Les problématiques qu'elles rencontrent relèvent souvent du droit pénal (agressions, vols, etc.) ou du droit des étrangers, mais peut aussi relever du droit du logement par exemple.

CARTE DES PERMANENCES DU BUS DE LA SOLIDARITÉ



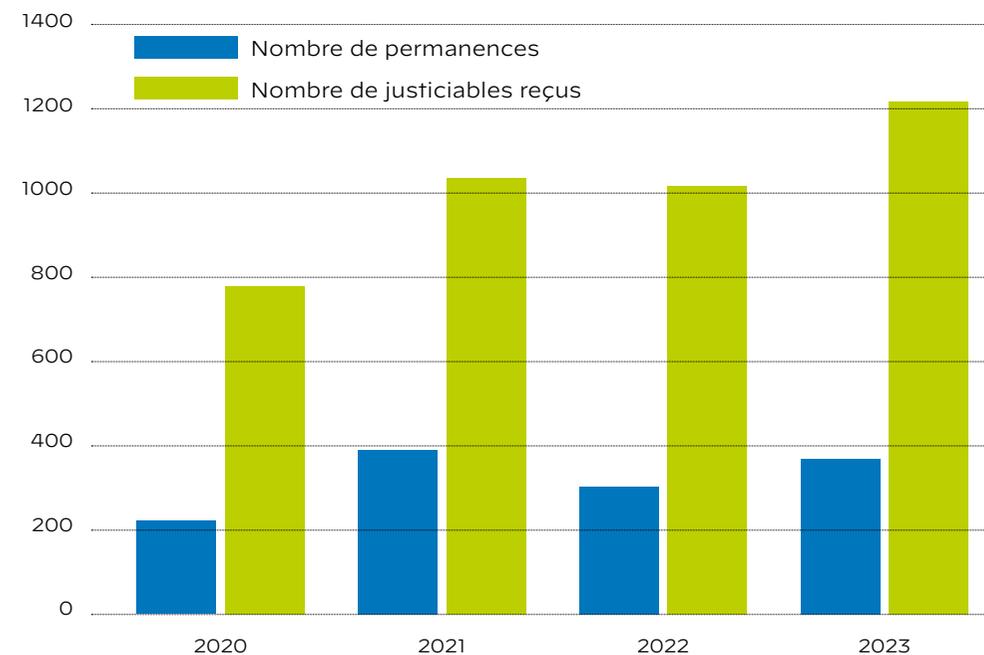
- PERMANENCE GÉNÉRALISTE HEBDOMADAIRE
- PERMANENCE SPÉCIALISÉE



V. LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS

L'accès au droit par BPS, c'est aussi 20 structures associatives partenaires pour plus de 30 permanences mensuelles, sur place dans les locaux de nos partenaires, ou assurées à distance par nos avocats bénévoles !

PROGRESSION DES PERMANENCES EN ASSOCIATIONS



Au total, cela représente **plus de 380 permanences** organisées au sein d'associations partenaires en 2023, soit l'équivalent d'environ **1 140 heures Pro Bono**.

Parmi ces permanences, certaines sont spécialisées en matière de droit des étrangers ou de droit d'asile :



D'autres permettent d'offrir des permanences généralistes répondant aux questions du quotidien :



Et d'autre enfin sont spécialisées en droit du travail ou en droit des sociétés :



Et désormais des permanences en droit du logement :



Ainsi que pour les femmes victimes de violences :



VI. LES AUTRES PROGRAMMES

Au-delà du format des « permanences gratuites », BPS anime plusieurs programmes Pro Bono qui s'adressent directement à des publics particulièrement vulnérables.



FONDATION
DES FEMMES

Pour défendre les femmes victimes de violences sexistes ou sexuelles, BPS est partenaire de la Fondation des Femmes pour coordonner le programme « 365 ». Depuis son lancement en 2018, ce programme a permis d'intervenir sur plus de 400 procédures et compte sur l'engagement de 260 avocates et avocats volontaires.

THÉMATIQUES ABORDÉES DANS LES DOSSIERS*

* Par nombre de dossiers abordant la thématique visée



Pour garantir l'accès au droit des

personnes atteintes de troubles psychiques, BPS a rejoint le programme « Accès au droit et santé mentale » de Droits d'Urgence et mobilise un pôle de 22 avocats volontaires qui en 2023 sont intervenus sur 33 procédures. Il s'agit majoritairement de dossiers relevant du droit des étrangers pour 40,5%, du droit du logement pour 21,6%, ainsi que du droit de la famille pour 16,2%, du droit pénal à 13,5%, et d'autres domaines de droit pour 8,1%.



Avec le Barreau des Arts, BPS coordonne un pôle de 74 avocats bénévoles volontaires pour dispenser des conseils gratuits en matière de propriété intellectuelle aux **artistes en situation de précarité**. Ces avocats ont délivré près de 300 conseils gratuits depuis le début du programme en 2021.

Pour améliorer l'accès au droit des personnes en situation de rue, BPS a créé avec le Barreau des Rues un partenariat avec les associations qui assurent des Maraudes d'Intervention Sociale dans le cadre de la coordination des Maraudes parisiennes. 20 avocats sont engagés dans ce programme et assurent régulièrement des maraudes sur l'ensemble des secteurs parisiens,

accompagnant les équipes de travailleurs sociaux de 6 associations. En 2023, ce sont ainsi 50 maraudes d'avocats qui ont été assurées sur le territoire parisien.



Enfin, en vue de partager le goût de l'engagement et de la défense de l'accès au droit des plus vulnérables, BPS est partenaire de la **Clinique Juridique de l'EFB** et mobilise une 30aine d'avocats volontaires pour encadrer les élèves-avocats durant leurs entretiens avec les justiciables puis pendant la période de préparation et de validation de leur projet de « diagnostic » juridique des situations qui ont été exposées. Organisés en différents pôles (*général, asile, restos du cœur, etc*), la Clinique tient entre 1 et 2 permanences par semaine tout au long de l'année.

VII. LE REVERS DE LA MÉDAILLE...

FOCUS SUR LA MOBILISATION DU BPS À L'APPROCHE DES JOP 2024 DE PARIS

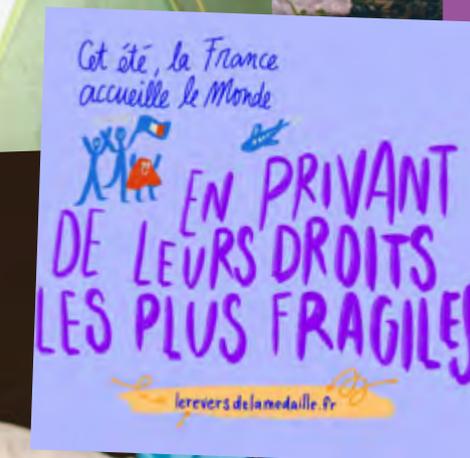
En mars 2023, dans le cadre de son partenariat de longue date avec Médecins du Monde, BPS intervenait pour la première fois dans le département de la Seine Saint Denis, en étroite coopération avec le Barreau de Bobigny. L'objectif : proposer en urgence des permanences juridiques gratuites aux 500 personnes occupant l'un des plus gros squats d'Ile-de-France, le squat d'Unibéton, menacé d'expulsion pour permettre le chantier du Village des Athlètes des JO de Paris.

Ces permanences auront mobilisé une quinzaine d'avocats de Paris et de Seine-Saint-Denis et permis à des dizaines d'habitants d'être conseillés sur leur droit au logement ou leur droit au séjour, quelques jours avant d'être finalement expulsés et dispersés en Ile-de-France mais aussi dans d'autres régions de France.

Cette action de solidarité avec les publics précaires impactés par la

venue des JO à Paris préfigure l'engagement du BPS, quelques mois plus tard, dans le collectif « Le Revers de la médaille ». Ce collectif qui rassemble plus d'une centaine d'associations se forme dès l'automne 2023 pour alerter les pouvoirs publics sur les externalités négatives que les JO provoquent pour les personnes vivant déjà dans des conditions de précarité : occupants de squats, de campements, grands précaires, travailleuses du sexe, usagers de drogues, etc. Il propose alors des solutions concrètes pour réduire ces externalités et tenter de parvenir à des jeux réellement inclusifs et susceptibles de laisser un héritage social positif.

Le BPS s'investit et mobilise des avocats volontaires pour contribuer aux réflexions autour de la protection des droits des personnes précaires impactées par les JO. De nombreuses formations sont ainsi spécialement organisées à destination des personnes concernées mais aussi des membres des associations de terrain afin de donner à chacun les clés de compréhension sur leurs droits et les moyens de les faire respecter.



VIII. LE FINANCEMENT D'ASSOCIATIONS

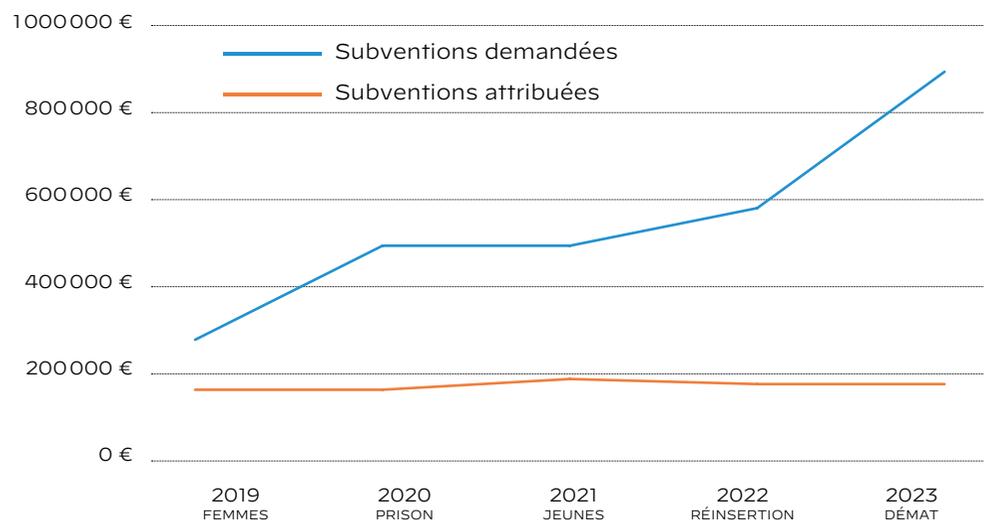
Une partie des missions du Fonds de dotation BPS consiste à recevoir et traiter les demandes de subvention adressées à l'Ordre par les associations de droit français œuvrant dans le domaine de l'accès au droit ou de la défense des droits humains.

Depuis 2019, le Fonds de dotation publie annuellement un Appel à projets qui détermine un public ou une thématique prioritaire.

Les demandes de subventions sont d'abord étudiées par le Comité de Parrainage du Fonds qui établit des recommandations à l'adresse du Conseil d'Administration qui prend les décisions de subvention.

Le nombre de demandes et le montant cumulé de cette demande ont explosé, pour atteindre en 2023 le record de 66 demandes pour un montant cumulé de près de 900 000 euros.

ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS DEMANDÉES ET ATTRIBUÉES



FINANCEMENT DE PROJETS 2023 : 30 PROJETS SOUTENUS

Au titre de l'année 2023, le Fonds de dotation a décidé d'orienter son soutien financier vers les actions associatives visant à défendre l'accès au droit des personnes étrangères et/ou vulnérables (en demande d'asile ou non) face aux barrières que provoque la dématérialisation des services publics et des procédures administratives.

Le Fonds de dotation a distribué un montant total de 174 000 euros de contributions répartis sur 30 projets, parmi lesquels quatre projets ont été financés directement sur décision du Conseil d'Administration en-dehors du cadre de l'AAP, au titre de son engagement en faveur de la lutte pour l'abolition de la peine de mort et de la défense des droits humains.

DÉFENSE SANS FRONTIÈRES – AVOCATS SOLIDAIRES (DSF-AS)

L'association fournit un appui à la défense des populations les plus démunies dans le cadre d'une solidarité internationale et du respect des droits fondamentaux de la défense. Elle s'emploie aussi, partout dans le monde, à soutenir et à défendre les avocats confrontés à des difficultés ou en danger dans l'exercice de leurs missions de défense.

Le soutien apporté par BPS permet à l'association de mener ses missions d'observation de procès de défenseurs des droits humains et de formations des professionnels et du public.

MAPEMONDE

L'association MAPEmonde a pour projet d'accueillir et d'accompagner les personnes étrangères vivant sur le territoire des Hautes-Alpes. La MAPEmonde se mobilise pour favoriser l'accès aux droits, faciliter le parcours d'intégration par le lien social, valoriser l'apport des compétences sur le territoire et l'accès aux

ressources fondamentales en soutenant les acteurs locaux, professionnels et bénévoles, et en valorisant par la culture, les connaissances et les expériences. Le projet soutenu permet de maintenir des permanences d'accès inconditionnel pour offrir aux personnes étrangères un accueil et un accompagnement pour l'ouverture de leurs droits malgré les difficultés nouvelles posées par la dématérialisation des administrations.

AVOCATS SANS FRONTIÈRE – FRANCE (ASF-FRANCE)

L'association assure bénévolement la défense de toute personne dont les droits fondamentaux sont menacés et qui ne dispose pas d'un avocat libre et indépendant et intervient partout dans le monde, dès lors qu'il est nécessaire de soutenir l'État de droit, l'institution judiciaire ou le droit à un procès équitable.

DE QUEL DROIT ?

L'association De Quel Droit a pour objet de faire progresser l'accès au droit des personnes étrangères, notamment par le partage de la jurisprudence et d'outils juridiques et de

gérer le site internet de partage de jurisprudence www.dequeldroit.fr ainsi que de favoriser le travail en réseau entre les personnes et les organisations œuvrant dans ce champ du droit. Le soutien apporté vise à développer cet outil de partage de jurisprudence pour favoriser, par l'accès aux droits, l'accompagnement des personnes étrangères en difficulté face à la dématérialisation des services publics et des procédures administratives

LE COMEDE (COMITÉ POUR LA SANTÉ DES EXILÉ.E.S)

Le Comede se donne pour missions d'agir en faveur de la santé des exilés et de défendre leurs droits et notamment de leur assurer des soins et un soutien médical, psychologique, social et juridique dans les cas où ceux-ci sont inexistantes ou inadéquats et d'agir en leur faveur et de favoriser leur accès aux soins, à la prévention et aux droits et de faciliter tout ce qui peut permettre leur plus grande autonomie et leur meilleure insertion ; Le soutien apporté permet de soutenir et accompagner l'accès au droit de se soigner des personnes étrangères et vulnérables en luttant contre les effets négatifs de la dématérialisation des services publics.

ASSOCIATION DES USAGERS DU PADA DE MARSEILLE

L'association a été créée par des demandeurs d'asile de Marseille souhaitant mieux comprendre leur procédure et s'autonomiser. Elle a pour objet la défense et la représentation des intérêts des usagers de la SPADA (plateforme d'accueil des demandeurs d'asile) de Marseille. Elle a vocation à aider à l'accès et au respect des droits des demandeurs d'asile et des réfugiés :

- Accès aux droits sociaux, hébergement, logement
- Aide à la compréhension de la procédure d'asile et des organismes intervenants dans la procédure

COMPAGNIE PARADOX PALACE

Paradox Palace mène des projets de création artistique engagés. L'association a pour objet de favoriser, promouvoir et développer la culture et la création artistique. Pour y parvenir, elle se donne pour mission, dans le domaine artistique, événementiel et social, de partager son expérience et ses analyses, de faire émerger des idées et des réflexions innovantes. Le soutien apporté a permis la réalisation de la pièce « FLOUZ » mobilisant des acteurs amateurs sous main de justice lors de deux

représentations au théâtre du Châtelet à Paris.

LA CIMADE

L'association a pour but de manifester une solidarité active avec les personnes opprimées et exploitées. Elle défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions. Elle lutte contre toute forme de discrimination et, en particulier, contre la xénophobie et le racisme. Le soutien apporté permet la formation et la mobilisation de bénévoles qui tendent, par des permanences gratuites, à favoriser l'accès effectif aux droits des personnes étrangères, confrontées à des démarches dématérialisées.

LE GROUPE ACCUEIL ET SOLIDARITÉ (GAS)

L'association a pour mission d'accompagner les ménages suivis par le GAS vers l'autonomie numérique dans leurs démarches en ligne administratives et sociales. Le soutien du Fonds vise à permettre à l'association de réaliser un guide pratique pour ses bénévoles et ses publics leur permettant de se repérer dans la dématérialisation des démarches.

PROMOFEMMES

L'association Promofemmes, fondée en 1994 et dont le siège est à Bordeaux, a pour mission d'accueillir et d'accompagner des femmes provenant de pays et de cultures différentes, sans distinction d'origines - sociale, politique, culturelle et confessionnelle. Elle a pour objet de permettre une meilleure intégration sociale, citoyenne, culturelle et professionnelle à la société française, dans une approche globale et transversale favorisée par la médiation culturelle et linguistique. Le soutien apporté permet de contribuer à un accompagnement global et sur-mesure des adhérentes issues de l'immigration.

L'ASSOCIATION NATIONALE D'ASSISTANCE AUX FRONTIÈRES POUR LES ÉTRANGERS (ANAFE)

Agir en faveur des droits des personnes qui se trouvent ou se sont trouvées en difficulté aux frontières ou en zone d'attente. Le soutien apporté vise à améliorer l'accès aux droits des personnes enfermées en zone d'attente et dénoncer les défaillances technologiques et l'accès au juge et à une justice effective.

ESSOR

L'Association Essor est née en novembre 2012 dans une volonté de proposer une assistance juridique, administrative et sociale, des ateliers linguistiques adaptés à chacun pour les réfugiés et demandeurs d'asile, mais aussi, pour des personnes d'origine étrangère vivant en France depuis plusieurs années. Elle vise à défendre leurs droits et à favoriser l'insertion socioprofessionnelle de ces personnes par :

- Des permanences juridiques
- Permanences administratives/ sociales : Pôle emploi, CMA, Impôts, santé, logement, solidarité transport, amendes.
- Permettre au public d'acquérir une autonomie dans la pratique du français et Former le public à l'environnement socioculturel et professionnel français.

NOUVELLE PAGE

L'association a pour objet de réunir, d'accompagner administrativement, juridiquement et socialement, et d'enseigner les droits de l'homme, la citoyenneté et le vivre ensemble aux exilés présents sur le territoire français (principalement afghans, mais pas uniquement), afin de faciliter leur insertion sur le marché du travail, et d'initier une

communauté de paix entre les différentes communautés. Le soutien apporté contribue aux permanences d'accès aux droits pour personnes exilées (majoritairement demandeurs d'asile et primo-arrivants).

OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS – SECTION FRANÇAISE (OIP)

Considérant que l'emprisonnement est une atteinte à la dignité de la personne, l'OIP agit pour la défense des droits fondamentaux et des libertés individuelles des personnes détenues. L'OIP dresse et fait connaître l'état des conditions de détention des personnes incarcérées, alerte l'opinion, les pouvoirs publics, les organismes et les organisations concernés sur l'ensemble des manquements observés ; informe les personnes détenues de leurs droits et soutient leurs démarches pour les faire valoir ; favorise l'adoption de lois, règlements et autres mesures propres à garantir la défense de la personne et le respect des droits des détenus ; défend une limitation du recours à l'incarcération, la réduction de l'échelle des peines, le développement d'alternatives aux poursuites pénales et de substituts aux sanctions

privatives de liberté. Le soutien apporté contribue à la lutte de l'OIP contre la fracture numérique en prison et accès au droit des personnes détenues

LA FASTI

Fédérer les associations de solidarité avec Tou-te-s les immigré.e en vue d'assurer leur représentation et coordination au niveau nationale. Le soutien apporté vise à la réalisation d'un Kit d'auto-défense numérique pour les données personnelles : protéger ses données pour protéger ses droits. L'objectif général de cette action est de mettre au point des outils à destination des personnes étrangères et des personnes qui les accompagnent, pour comprendre et exercer leurs droits, notamment ceux liés aux données personnelles, dans un contexte de dématérialisation des démarches.

LE GISTI (GROUPE D'INFORMATION ET DE SOUTIEN DES IMMIGRÉ.E.S)

L'association œuvre à réunir les informations sur la situation juridique, économique et sociale des étrangers ; à les informer sur les conditions de l'exercice et sur la protection de leurs droits et à soutenir leur action en vue de la

reconnaissance et de la protection de leurs droits. Le soutien apporté permet de renforcer les actions de l'association contre la dématérialisation et ses incidences sur les droits des personnes étrangères.

APASO (ASSOCIATION POUR LA PRÉVENTION, L'ACCUEIL, LE SOUTIEN ET L'ORIENTATION).

Accueillir, accompagner, soutenir et orienter des personnes en souffrance et en difficultés. Prévenir la marginalisation, la désocialisation et les inadaptations sociales. Susciter toute réflexion et analyse concernant les personnes et les publics en difficulté. Proposer toute action de formation en relation avec l'objet de l'association. Le soutien apporté permet le développement d'une permanence d'accès au droit sur rendez-vous à destination des jeunes migrants (moins de 30 ans) au sein du PAD-Jeunes (Point d'Accès au Droit des Jeunes) de Paris.

HABITAT-CITÉ

Lutte contre le mal-logement et l'exclusion des personnes en situation de précarité. Habitat Cité intervient notamment sur l'accès aux droits dont l'accompagnement dans les démarches administratives, le droit au séjour, l'asile, la santé, la scolarisation, le droit

du travail et autres droits essentiels et l'insertion via l'accès à l'emploi et à des formations linguistiques ainsi que sur l'habitat et la lutte contre toutes les formes de mal-logement. Le soutien permet de contribuer à soutenir l'accès aux droits des exilé-es en situation précaire face à la dématérialisation des services publics et des procédures administratives via un accompagnement social, juridique et administratif de migrant-es primo-arrivant-es et de ressortissant-es européen-nes vivant à la rue, en habitat informel (squats et bidonvilles) et en hébergement d'urgence en Ile-de-France.

AADJAM (ASSOCIATION D'ACCÈS AU DROIT DES JEUNES ET D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA MAJORITÉ).

L'association a pour objet la lutte contre l'exclusion, la pauvreté et toutes les formes de discrimination dont souffrent les jeunes en fin de prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance et, plus généralement, la lutte contre toutes atteintes aux droits humains ou aux droits de l'enfant dont les jeunes sont victimes lors de leur prise en charge. L'association œuvre dans l'intérêt de l'enfance et de la jeunesse. Elle peut agir en justice au nom de l'intérêt individuel ou

collectif entrant dans le cadre de son objet social.

UTOPIA 56

L'association a pour mission de venir en aide aux personnes migrantes, réfugiées, exilées et à toute population en détresse et de lutter contre l'exclusion sociale, les traitements inhumains et dégradants, le non-respect des droits fondamentaux, les discriminations ainsi que la mise en danger que peuvent subir les personnes. Le soutien apporté permet de renforcer son action d'Orientation et accompagnement dans l'accès au droit pour les familles, femmes seules et hommes seuls en situation de rue à Paris.

LA COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

Elle vise à renforcer la dimension internationale du combat contre la peine de mort. Son objectif est l'abolition universelle de la peine de mort. Ainsi, elle encourage la suppression définitive des condamnations à mort et des exécutions partout où la peine de mort est en vigueur. Dans certains pays, elle cherche à obtenir une réduction du nombre de crimes passibles de la peine capitale comme première étape vers l'abolition. Le soutien apporté contribue à l'organisation

de la Journée Mondiale contre la Peine de mort.

CHANGER DE CAP

L'association a pour objet de favoriser la convergence des actions et des initiatives visant à promouvoir une justice sociale et climatique, renouveler la démocratie, promouvoir un monde à finalité humaine et mettre en réseau les collectifs, les associations et les collectivités qui œuvrent pour un tel changement de système. Elle entend mener des actions de défense des droits et de plaidoyer pour donner une voix à tous et à toutes et faire prévaloir le droit face à des situations d'injustice, de discrimination ou d'illégalité et faire connaître son action par des publications et des outils de communication de toute nature. L'action soutenue doit permettre d'aider les allocataires CAF et usagers des services publics à faire valoir leurs droits numériques (droit d'accès à ses données personnelles, droit de rectification, droit à l'information et à l'explication), dans le cadre plus large de l'accès aux droits.

UNION DES ÉTUDIANTS EXILÉS

Accompagnement de personnes exilées à la reprise d'études supérieures en France et

mise en place d'actions visant à améliorer leurs conditions d'intégration dans le milieu universitaire. Pour ce faire, l'UEE se base sur 5 axes de travail :

1. La diffusion de l'information collective
2. La formation individuelle à la reprise d'études
3. L'accompagnement individuel à la reprise d'études
4. L'aide à la réussite
5. Le plaidoyer

Le projet soutenu vise à améliorer l'accès des personnes exilées à leur droit de suivre des études supérieures en luttant contre leur exclusion numérique.

AUX CAPTIFS LA LIBÉRATION

L'association a pour objectif l'aller-vers et l'accueil inconditionnel au plus proche des personnes « captives de la rue » (personnes en grande précarité, personnes prostituées, victimes d'exploitation sexuelle et de Traite des Êtres Humains), afin de les aider à sortir de l'exclusion par le moyen d'un parcours de développement intégral, qui prend en compte les dimensions somatique, psychologique, sociale, culturelle et spirituelle de chacun. Le soutien apporté contribue aux Points de RECOURS : coacher en présentiel les personnes exilées victimes de la

prostitution à Paris dans leurs démarches d'accès aux droits.

SAFE PASSAGE

L'Association a pour objet, dans l'intérêt public, l'aide aux réfugiés, aux mineurs non-accompagnés, aux demandeurs d'asile, aux migrants, leur famille et ayants-droits, qui se trouvent en situation de nécessité, de difficulté et de détresse. Cette aide inclut, mais sans s'y limiter, l'ouverture et la consolidation de voies légales et sûres pour les personnes physiques vers des refuges situés en France ou dans d'autres pays, ainsi que leur assistance pour accéder à ces voies. L'activité principale est le suivi de dossiers individuels de réunifications familiales. Depuis 2016, l'association a permis à plus de 300 enfants exilés de rejoindre leur famille en Europe. Le projet soutenu s'intitule « Dématérialisation et difficulté d'accès au droit à la réunification familiale pour les personnes exilées : la nécessité d'accompagnements individuels et de simplification de la procédure pour ne pas exclure les plus vulnérables ».

MOI ET MES ENFANTS

Cette association a pour objet :
-D'accompagner les

familles monoparentales et toutes les familles - De sensibiliser - De former - Promouvoir l'égalité femme/homme -De représenter ces familles et leurs rendre accessible un grand nombre de services comme par exemple (accès aux offres commerciales négociées ; réseau via une plate-forme numérique ; développement de tiers-lieux, l'accompagnement à la gestion de projet ...) Le projet soutenu permet de favoriser l'égalité des chances en accompagnant les femmes, mamans solos, en situation de précarité dans leur accès aux droits et à combattre les difficultés socio juridiques et professionnelles découlant de leur situation.

ACCEPTESS-T

L'association ACCEPTESS-T a pour objet de lutter au respect des droits et à la qualité de vie des personnes trans (promouvoir et garantir la qualité de vie, la santé, le respect des droits ; lutter contre toute forme d'exclusion et de discrimination de toute nature ; faire advenir des avancées législatives, politiques et sociales les concernant ; placer au cœur de son action les personnes trans précaires, séropositives, travailleuses du sexe et/ou migrantes)

LES MIDIS DU MIE

L'association apporte une aide aux Mineurs Isolés Étrangers et notamment un soutien juridique en Ile de France afin de garantir leur accès aux droits face à la dématérialisation des procédures.

DROITS ET HABITATS

L'association vise à soutenir toute personne mal logée, sans logement ou menacée d'expulsion, en l'accompagnant dans l'accès à ses droits liés à l'habitat. Le soutien apporté vise à garantir l'accès à la protection sociale et lutter contre le non-recours des personnes mal logées, sans logement ou menacées d'expulsion.

ENSEMBLE CONTRE LA PEINE DE MORT (ECPM)

Ensemble contre la peine de mort milite depuis 2000 pour l'abolition universelle de la peine capitale grâce à des activités de plaidoyer, à des actions militantes de sensibilisation et en fédérant les forces abolitionnistes internationales. Le soutien apporté concerne sont action « Eduquer aux droits de l'homme et à l'abolition de la peine de mort » qui vise à sensibiliser à ce combat les jeunes générations en France.

FINANCEMENT DE PROJETS 2022 : 22 PROJETS SOUTENUS

En janvier 2022, le Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité a publié sur son site internet et sur les réseaux sociaux un appel à projets visant les actions associatives cherchant à favoriser la réinsertion des personnes détenues, ayant été détenues ou sous main de justice.

36 demandes de subvention ont été adressées au Fonds de dotation, pour un montant total de contribution demandé de 549 065 euros (contre 46 demandes de subvention pour un montant total de 493 793 euros en 2021 ; 29 demandes de subvention pour un montant total de 489 605 euros en 2020 et 29 demandes aussi mais pour 296 269 euros de contribution totale demandée en 2019).

22 contributions financières ont été accordées pour un montant total de 160 000 euros (contre 27 contributions accordées en 2021 pour un montant total de 183 095,86 euros ; 22 accordées en 2020 et 19 en 2019 à hauteur de 160 000 euros chaque année).

8 de ces contributions ont été attribuées à l'initiative directe du Conseil d'Administration (contre 10 en 2021) en réponse à des demandes déposées pour des projets concernant la lutte contre la Peine de Mort ou des actions internationales ponctuelles pour la défense des droits de l'Homme ou encore pour soutenir des projets initialement jugé non-prioritaires par le Comité de Parrainage.

ASSOCIATION NATIONALE D'ASSISTANCE AUX FRONTIÈRES POUR LES ÉTRANGERS (ANAFE)

L'Anafé agit en faveur des droits des personnes qui se trouvent ou se sont trouvées en difficulté aux frontières ou en zone d'attente. En 2022, le Fonds de dotation soutient un projet destiné à améliorer l'accès aux droits des personnes enfermées en zone d'attente et dénoncer le continuum (cercle vicieux) de l'enfermement.

COMPAGNIE PARADOX PALACE

La compagnie tend à favoriser, développer et promouvoir les droits culturels et l'insertion par la culture et la création artistique engagée. Le projet vise à la création d'une œuvre artistique d'excellence, impliquant et mettant en relation par l'écrit les lieux fondamentaux de la société : l'hôpital, la prison, l'école, l'hébergement solidaire, l'Ehpad et le théâtre. La création WATCH a permis de remobiliser 10 détenus et la réalisation de deux représentations au Théâtre du Châtelet en septembre 2022.

ENSEMBLE CONTRE LA PEINE DE MORT (ECPM)

ECPM est une association qui a pour objet d'organiser et/ou soutenir tout type d'action en France et à l'international qui permettent de lutter contre la peine de mort dans le monde, de promouvoir son abolition universelle et, plus largement, d'œuvrer en faveur des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le Fonds a soutenu le programme « Eduquer aux droits de l'homme et à l'abolition de la peine de mort » dont l'objectif est de contribuer à l'édification et à la promotion d'une culture de l'abolition en France. Ce projet vise à sensibiliser les jeunes (en particulier issus de zones moins favorisées) et citoyens en France, aux droits de l'homme et à l'abolition de la peine de mort sur différentes régions du territoire national.

JUSTICE 2E CHANCE

L'association vise à accompagner vers et dans l'emploi les personnes sous-main de justice pour éviter la récidive. Le projet soutenu par le Fonds de dotation a deux objectifs : En détention : préparer et sensibiliser les candidats de la promotion aux soft skills et à la formation professionnelle pour être prêts à en suivre

une dès la sortie. Dehors : intégrer les candidats à une formation qualifiante au sein d'une entreprise de travail temporaire d'insertion et viser à une embauche pérenne à l'issue de ce parcours.

POSSIBLE

Possible œuvre pour accompagner l'engagement citoyen pour la réinsertion des personnes condamnées, par des actions de sensibilisation, de réseau et de formation. Face à l'essoufflement du système carcéral et aux difficultés de réinsertion des personnes condamnées, Possible à la volonté de sensibiliser et d'accompagner la société civile à développer des solutions de réinsertion pour des personnes condamnées. Le Fonds a apporté un soutien au programme Act'ice, 1er programme d'accompagnement des projets du secteur pénal et carcéral qui offre un accompagnement gratuit pendant 9 mois à 9 porteurs de projet visant à réinsérer les personnes détenues, ayant été détenues ou sous-main de justice.

LIRE POUR EN SORTIR

Lire Pour en Sortir (LPES) a pour ambition de favoriser la réinsertion des personnes détenues par la lecture en leur permettant un accès personnalisé à

la langue et à la culture. L'action « transformer le destin des personnes détenues en Rhône-Alpes grâce à la maîtrise des savoirs de base » soutenue par le Fonds a pour objet de lutter contre l'isolement, contre l'illettrisme et l'exclusion sociale des détenus de 6 établissements pénitentiaires dans l'interrégion de Lyon.

MOUVEMENT POUR LA RÉINSERTION SOCIALE – MRS

MRS a pour objectif d'aider et de soutenir les sortants de prison et les personnes sous-main de justice, majeures ou en situation régulière. Le projet soutenu « Une chambre pour une libération réussie » cherche à s'attaquer à un angle mort des politiques de réinsertion en fournissant pendant quelques semaines ou quelques mois l'hébergement accompagné nécessaire pour réussir la libération des personnes dont la fin de mesure de justice signifie la fin de l'hébergement, en leur permettant de reprendre leur vie en main, notamment par la réinsertion professionnelle.

PRISON INSIDER

« Prison Insider » est une association indépendante qui a pour objet par tous moyens de faire connaître

les conditions de détention et promouvoir les droits et la dignité des personnes privées de liberté partout dans le monde. Le Fonds de dotation a apporté son soutien au projet de l'association dédié au maintien des liens et de la réinsertion. L'objectif général de l'action est de rendre disponible à un large public une information rigoureuse indépendante et accessible sur le maintien des liens des personnes sous-main de justice et l'impact de celui-ci sur leur réinsertion.

DROITS D'URGENCE

Droits d'Urgence a pour objet d'engager toutes actions en faveur de l'accès aux droits des personnes en situation d'exclusion sociale et de vulnérabilité, ainsi que de leurs proches. Le Fonds de dotation a soutenu la mise en place d'une « passerelle juridique dedans-dehors » par le Point d'accès au droit du centre pénitentiaire de Paris-La Santé pour anticiper la sortie de prison et poursuivre l'accompagnement juridique et les actions accomplies au-delà des murs auprès des personnes libérées et éviter ainsi les ruptures de droits.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ACAT (FIACAT)

La FIACAT a pour objet la lutte contre la torture, la peine de mort et les disparitions forcées et le soutien à ses associations membres. Le Barreau de Paris Solidarité apporte une contribution à un projet visant à garantir l'accès des détenus en attente de jugement à la justice dans 6 prisons de République du Congo et de Madagascar afin de lutter contre la détention préventive abusive et la rupture sociale qu'elle engendre.

LA CIMADE

La Cimade a pour but de manifester une solidarité active avec les personnes opprimées et exploitées. Elle défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions. Le projet soutenu a pour but de favoriser l'accès effectif au droit des personnes étrangères détenues et leur réinsertion, par l'information et l'accompagnement ainsi que par la sensibilisation des acteurs concernés.

PRISME

L'Association Prisme promeut le renforcement des compétences psychosociales via des accompagnements

psychologiques innovants et des programmes de formation à destination des professionnels. Depuis la création en 2015, l'association accompagne les PPSMJ en milieu fermé et milieu ouvert afin de renforcer leurs compétences psychosociales et faciliter ainsi la sortie positive des parcours d'insertion. L'objectif du projet soutenu « mieux se connaître pour avancer » est de renforcer les compétences psychosociales des bénéficiaires afin de faciliter le désengagement du parcours délinquant et la réussite de leurs parcours d'insertion.

OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS – SECTION FRANÇAISE

Considérant que l'emprisonnement est une atteinte à la dignité de la personne, l'OIP agit pour la défense des droits fondamentaux et des libertés individuelles des personnes détenues. Le Fonds soutient la réalisation et la publication d'un rapport d'enquête sur l'accès aux soins spécialisés en détention.

DEQUELDROIT

DEQUELDROIT est un outil gratuit qui facilite l'accès aux droits des personnes étrangères en mettant à disposition des professionnels, bénévoles et personnes

concernées les jurisprudences les plus pertinentes dans le domaine du droit des étrangers. Le soutien du Fonds se concentre sur le développement d'une section de l'outil permettant une meilleure prise en charge des personnes exilées détenues, ayant été détenues ou placées sous main de justice afin de mieux les accompagner dans l'accès effectif à leurs droits par la mise à disposition gratuite de jurisprudence.

ARIANA MIX'ART

L'association œuvre à l'insertion socioculturelle des jeunes publics prioritaires et fragiles au travers de programmes éducatifs, artistiques et citoyens, au travers d'ateliers fondés sur la pratique participative du Street Art, de la BD et de la Musique. En 2022, ARIANA intervient dans une quinzaine d'établissements pénitentiaires avec son programme "MIX'ART, Libre d'être responsable" en direction de mineurs et de jeunes adultes sous main de justice.

FERME EMMAÜS BAUDONNE

L'association a pour objet de mettre en œuvre les orientations d'Emmaüs International, d'Emmaüs Europe et d'Emmaüs France. Elle a pour objet

de lutter contre les injustices et les diverses formes d'exclusion, à la fois leurs causes et leurs conséquences, notamment en réunissant les conditions nécessaires à la création d'une structure agro-écologique à dimension sociale, pédagogique et culturelle à Tarnos, dans les Landes. Le projet soutenu « La Ferme Emmaüs Baudonne » est une structure unique en France, à la fois structure d'insertion accueillant des femmes sous écrou en aménagement de peine (mesure de placement extérieur) et ferme en agriculture biologique (activité maraîchère certifiée en AB), à Tarnos, dans le département des Landes (40).

WAKE UP CAFÉ

L'association accompagne les personnes détenues et sortant de prison motivées pour être soutenues vers une réinsertion durable sans récidive. Le projet soutenu par le Fonds est intitulé « la fabrique de l'inclusion : le Re<Insert> » et consiste en un parcours de préparation à la sortie de prison des personnes en détention en Ile-de-France vers une réinsertion durable sans récidive. L'objectif est de préparer un projet professionnel et de remobiliser les personnes détenues, très

éloignées de l'emploi, en leur permettant de se reconstruire et de reprendre confiance en soi. Des ateliers de groupe sont donc organisés en détention et mobilisent des intervenants extérieurs : 1 semaine et demie de remobilisation ; 1 semaine et demie de parcours de préparation à l'emploi.

ASSOCIATION CONCIENTA SPORT & CIE

L'association a pour objet la gestion d'un lieu d'accueil et de vie (bar-restaurant) avec possibilité d'hébergement pour 5 personnes, pratique sportive (notamment boxe), accompagnement social, administratif, médical, socio-professionnel et culturel. Le projet soutenu doit permettre d'ajuster par l'expérimentation, le métier et la méthodologie d'accompagnateur socioprofessionnel à l'écosystème hétéroclite et innovant de Concienta, et en particulier à la collaboration avec les pairs aidants.

WALLBREAKER

L'association a pour but de favoriser la réinsertion professionnelle par la formation et le travail auprès des personnes vulnérables. Le projet soutenu vise la formation (à la maintenance

d'appareils de petits électroménagers) et l'accompagnement socio-juridique par l'association des détenus de la maison d'arrêt d'Amiens afin de réduire les risques de récidives à la sortie, tout en contribuant au recyclage d'appareils électroménagers.

CENTRE VÉRITÉ ET JUSTICE POUR LE MOYEN-ORIENT

L'association a pour objet la documentation des violations des droits de l'homme dans la région Maghreb et Moyen-Orient ; la promotion des droits de l'homme et l'exercice d'actions en justice devant les juridictions domestiques et internationales pour l'intérêt des victimes de crimes de génocide, crimes contre l'humanité ou crimes de guerre, de violences sexuelles et basées sur le genre, de torture, de disparitions forcées, de violations du droit international humanitaire et des droits humains civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Le projet soutenu par le Fonds est destiné à identifier les victimes de torture à Ras Al Ain et Afrin, dans le nord-est et le nord-ouest de la Syrie, et soutenir leur réinsertion dans la société par le biais d'une assistance directe (juridique, sociale, psychosociale et médicale).

ASSOCIATION « INFORMATIONS SUR LES MINEUR.E.S ISOLE.E.S ETRANGER.E.S » - INFOMIE

InfoMIE vise à concourir à la protection, à la défense, à l'accès aux droits et à l'insertion sociale et professionnelle des mineur.e.s isolé.e.s et jeunes majeur.e.s étranger.e.s, dans le respect des droits de l'enfant et de l'intérêt supérieur de l'enfant, tels qu'énoncés dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et aux autres instruments internationaux. Le Fonds de dotation soutient l'association pour le développement de l'outillage juridique des avocat.e.s, des juristes et des professionnel.le.s de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) sur l'insertion des mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s faisant l'objet de poursuites pénales.

COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

La Coalition mondiale vise à renforcer la dimension internationale du combat contre la peine de mort. Son objectif est l'abolition universelle de la peine de mort. Ainsi, elle encourage la suppression définitive des condamnations à mort et des exécutions partout où la peine de mort est en vigueur. Dans certains pays, elle cherche à

obtenir une réduction du nombre de crimes passibles de la peine capitale comme première étape vers l'abolition. Le soutien apporté par le Fonds a permis l'organisation de la Journée mondiale contre la peine de mort 2022 – « La peine de mort : un chemin pavé de torture ».

X. TROPHÉES PRO BONO

Chaque année depuis plus de 10 ans, le Barreau de Paris Solidarité célèbre les engagements solidaires et Pro Bono de la profession en organisant les Trophées du Pro Bono.

Ces Trophées Pro Bono rassemblent autour des valeurs de solidarité et d'humanité, avocats et élèves avocats parisiens investis dans des causes telles que l'accès au droit pour les plus vulnérables, la protection des droits de l'Homme, l'insertion des plus exclus, ou encore la protection de l'environnement.

Depuis 2020, les Trophées se sont ouverts sur le monde avec la création d'une nouvelle catégorie récompensant un ou une avocate issue de l'espace francophone et rassemblant en 2023, avec la complicité de la CIB, un jury exceptionnel composé de Carole Painblanc, Membre du Conseil de l'Ordre des Avocats de Paris, de Julie Mousseau, ancienne Bâtonnière de Mon-

tréal, de Saskia Ditisheim, avocate engagée suisse et de Monsieur Jacques Letang de la Fédération des Barreaux d'Haïti, de Monsieur Claude Coelho de l'Ordre National des Avocats de RDC.

En 2022, les Trophées sont passés à une fréquence biennale, en alternance avec une soirée des avocats bénévoles destinées plus spécifiquement à rassembler et remercier les avocats parisiens qui s'engagent au quotidien dans les permanences bénévoles coordonnées par le Barreau de Paris Solidarité ! Plus de 400 avocats ont participé à la première édition de cette soirée, agrémentée d'un concert organisé par l'Atelier des Artistes en Exil !



SALUONS LES LAURÉATS DE LA 11^E ÉDITION DES TROPHÉES PRO BONO ORGANISÉE EN 2023

Samy Djemaoun et Roman Sangue pour leur action en faveur de la mise à l'abri des familles en situation de rue avec l'association UTOPIA 56 et qui ont reçu le *Prix Henri Leclerc*

Laura Nombret pour son engagement auprès de l'association Equal Legal Aid qui défend les demandeurs d'asile en Grèce du Nord et qui a remporté le *Prix Solo*

Les avocats du Collectif « Agir Handicap » au sein de l'association « Droit Pluriel » qui améliorent l'accès au droit des personnes en situation de handicap et qui remportent le *Prix en Équipe*

Les avocats du Cabinet Hogan Lovells pour leur travail en faveur de l'indemnisation des victimes de traite des êtres humains et qui remportent le *Prix des Avocats*

Francine Aka-Anhgui, avocate au Barreau de Côte d'Ivoire et Présidente de l'association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire qui remporte le 1^{er} *Prix Pro Bono Francophone*



SOUTIEN

DU FONDS DE DOTATION « BARREAU DE PARIS SOLIDARITÉ »

SOUTENEZ LES ACTIONS, DE SOLIDARITÉ DU BARREAU DE PARIS!

ADRESSEZ VOS DONNÉS PAR CHÈQUE LIBELLÉ À L'ORDRE DU
FONDS DE DOTATION BARREAU DE PARIS SOLIDARITÉ

*Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité
Maison des avocats - Cours des Avocats - CS 64111 - 75833 Paris Cédex 17*

ou directement en ligne soit vous rendant sur
www.barreausolidarite.org/barreau-de-paris-solidarite/soutenez-nous.html
soit en flashant le QR Code ci-dessous



VOS DONNÉS OUVRONT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔTS

VOUS ÊTES UN PARTICULIER: Vos dons ouvrent droit à une réduction d'impôts sur la base de 66% des sommes versées, et ce dans la limite de 20% du revenu imposable. Au-delà du plafond de 20% du revenu imposable, l'excédent est reporté successivement sur les années suivantes, jusqu'à la cinquième incluse, et ouvre droit à la réduction d'impôts dans les mêmes conditions.

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE: Vos dons ouvrent droit à une réduction d'impôts sur la base de 60% des sommes versées, dans la limite de 0,5‰ du chiffre d'affaires annuel hors taxes. Ainsi, lorsque vous faites un don de 2000€, il ne vous coûte que 800€ après déduction fiscale. Au-delà du plafond de 0,5‰ du chiffre d'affaires hors taxes, l'excédent est reporté successivement sur les années suivantes, jusqu'à la cinquième incluse, et ouvre droit à la réduction d'impôts dans les mêmes conditions.

S'ENGAGER PAR CONVICTION & SOLIDARITÉ

VOUS ÊTES AVOCAT INSCRIT
AU BARREAU DE PARIS
ET VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER
À NOS ACTIONS BÉNÉVOLES ?

REJOIGNEZ-NOUS EN ÉCRIVANT À
barreausolidarite@avocatparis.org

OU EN CONSULTANT LA PAGE
www.barreausolidarite.org/engagez-vous.html

**BARREAU
DE PARIS**

et Solidarité

Fonds de dotation

Une publication du fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité | ©2024

Photos | ©Unsplash, ©Wahaus, ©AdobeStock, ©DR

Direction artistique | Wahaus®

Imprimé en France sur du papier issu de forêts gérées durablement.

**BARREAU
DE PARIS**
Barreau Solidarité

Fonds de dotation

www.barreausolidarite.org
barreausolidarite@avocatparis.org
www.facebook.com/BarreauSolidarite